

2025

COMITÉ D'INTÉGRATION DANS LE MILIEU
DU PROJET NOVADOR

Bilan annuel du CIM

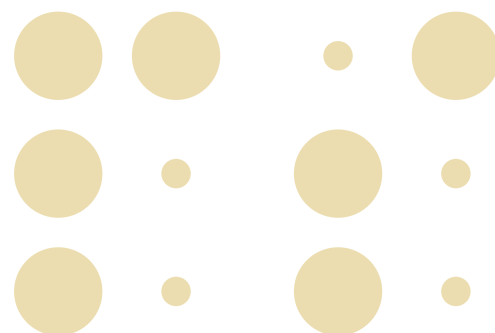
2 mars 2026

Ce rapport a été rédigé par MU Conseils,
une initiative de la Région de biosphère
Manicouagan-Uapishka.



Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION	3
Contexte	3
Buts poursuivis	3
Mise en place du CIM	4
MU Conseils.....	5
ACTIVITÉS EN 2025	6
Structuration du comité.....	6
Rencontres	7
APPRÉCIATION DU CIM PAR SES MEMBRES	10
REMERCIEMENTS	12
Annexe A	13





Introduction

Ce document présente les faits saillants de la première année d'activité du Comité d'intégration dans le milieu (CIM) mis en place dans la foulée du développement du projet minier Novador. Le CIM est une initiative de l'entreprise développant le projet minier Novador¹. Le CIM est une des voies par lesquelles l'équipe du projet fait connaître ce dernier auprès de la communauté locale et régionale et se met à l'écoute de celle-ci. Le bilan a été revu et approuvé par les membres du CIM.

Contexte

Le projet aurifère Novador est situé à environ 25 km à l'est du centre-ville de Val-d'Or et à environ 8 km au nord-ouest de la communauté anishnabe du Lac Simon. Il s'agit d'un secteur où des mines ont déjà été en activité (Monique, Béliveau, Bussière). Le projet prévoit une exploitation en fosses et souterraine.

La mise en place du CIM est intervenue à la fin 2024, alors que le projet avait amorcé le processus d'évaluation des impacts sur l'environnement au niveau fédéral et provincial. Plusieurs paramètres restent à définir pour finaliser le projet et son intégration dans le milieu. Selon le calendrier actuel, la phase de construction du projet débiterait vers 2030.

Buts poursuivis

Les rencontres du CIM offrent une occasion de discuter des impacts potentiels prévus, des retombées anticipées et des préoccupations liées au projet. Le partage des savoirs locaux et des connaissances scientifiques des membres y est encouragé. La composition élargie du CIM vise à obtenir des points de vue variés sur la réalité locale et régionale, représentative des intérêts multiples portés par la région, que l'équipe du projet Novador veut approfondir.

Le CIM vise aussi à établir et maintenir un canal de communication ouvert et transparent entre l'équipe du projet, les différents organismes du milieu et les autorités publiques, ainsi qu'avec des personnes ayant une propriété à proximité du

¹ L'entreprise Probe Gold, qui développait le projet minier Novador, a été acquise en janvier 2026 par la société mexicaine Fresnillo plc.

site du projet ou qui fréquentent le site pour des activités de loisirs ou d'autres raisons.

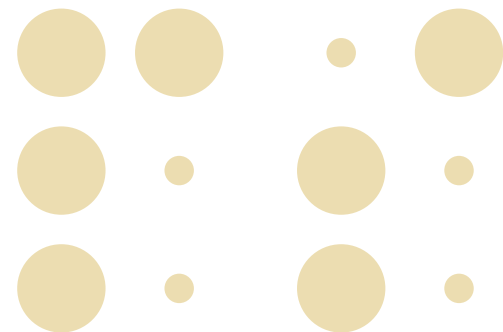
Le CIM est une instance consultative. Il ne remplace pas les consultations spécifiques avec les différentes parties prenantes que l'équipe du projet Novador mène et continuera à mener par ailleurs.

Mise en place du CIM

Pour mettre en place le CIM, l'équipe du projet Novador a fait appel à MU Conseils, une entreprise d'économie sociale qui offre des services en stratégies participatives (voir l'encadré). En conformité avec les meilleures pratiques pour ce type d'instance, une composition préliminaire a été recommandée. Une première version de la charte du CIM a également été proposée.

Les autorités publiques concernées ont été sollicitées à l'automne 2024 afin de désigner une personne les représentant au CIM. Un appel à candidatures a aussi été lancé auprès du grand public via une publication dans Le Citoyen. Des appels à candidatures distincts ont également été lancés à des organismes du milieu économique, du milieu communautaire et des services sociaux, de l'environnement, de la formation et auprès de regroupements d'utilisateurs du territoire. Enfin, les propriétaires de chalet et résidence autour du lac Bonnefond ont été sollicités pour qu'une personne les représente au CIM.

Les candidatures reçues ont été analysées selon des critères de sélection préétablis et toutes à l'exception d'une ont été retenues, permettant de constituer le CIM et de tenir une première rencontre en février 2025.





De gauche à droite : Chantal Hamelin, Chantal Dancose, Régis Côté, Anna Dagenais, Stéphanie Trépanier, Isabelle Desforges, Michaël Ross, Lawrence Gervais, Luc Bossé

MU Conseils

MU Conseils est une équipe de services-conseils rattachée à la Région de biosphère Manicouagan-Uapishka (RBMU), une organisation à but non lucratif gestionnaire de la désignation accordée depuis 2007 par l'UNESCO au territoire du même nom dans le cadre du Programme sur l'Homme et la biosphère.



MU Conseils œuvre en tant que ressource professionnelle indépendante et impartiale. Les méthodes participatives qu'elle recommande et déploie se veulent représentatives, équitables et inclusives. Elles sont fondées sur la mise à disposition d'informations limpides, fiables et pertinentes, visant à permettre à chaque partie de se positionner de manière éclairée et de prendre part de manière constructive aux activités proposées.

En 2025, les représentantes de MU Conseils ayant agi comme ressource de soutien et assuré l'animation et le suivi des rencontres du CIM étaient Jessica Prescott, conseillère principale, et Kristina Maud Bergeron, conseillère experte.



Activités en 2025

Pour sa première année, une partie des activités du CIM a porté sur sa structuration. Les membres du CIM ont aussi pu formuler des questions et commentaires en lien avec le développement du projet minier Novador.

Structuration du comité

MEMBRES ET RECRUTEMENT

Plusieurs organismes ont répondu à l'appel à candidatures initial. Cependant, quelques sièges demeuraient vacants, en particulier le deuxième siège pour les secteurs de l'économie, de l'environnement et du secteur communautaire et des services sociaux. Un représentant de la Chambre de commerce de Val-d'Or a rejoint le CIM en novembre, tout comme une étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), membre de la Société pour l'écologie de la restauration (SER-UQAT), et la directrice générale de Centraide Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec. À la suite de son départ de son organisation d'attache, une personne du secteur Formation et emploi a été remplacée par une représentante de Vision Travail.

Étant donné que des rencontres avec des membres des communautés anishnabe concernées par le développement du projet, soit Lac Simon, Kitcisakik et Abitibiwinni, avaient déjà été sollicitées ou avaient déjà eu lieu, ces communautés ont été prévenues de la mise en place du CIM et invitées à prendre part à la démarche selon leurs intérêts. Cette invitation n'a pas obtenu de réponse.

À la rencontre de mai, le CIM a convenu de réserver deux sièges aux villégiateurs du lac Bonnefond plutôt qu'un seul. Un autre représentant a donc joint le CIM pour sa rencontre de novembre.

Lors de cette même rencontre, un autre siège pour représenter l'utilisation récréative du territoire a aussi été ajouté au CIM pour y représenter une diversité d'usages. Ce siège est resté inoccupé jusqu'à la fin de l'année malgré une invitation à un organisme pour se joindre au CIM.

Les membres du CIM sont présentés à l'annexe A.

CHARTRE DU CIM

Le CIM a discuté de sa charte à sa deuxième rencontre. Quelques modifications ont été intégrées au document afin qu'il cadre adéquatement les travaux du CIM et intègre bien de nombreuses parties prenantes.

Pour se conformer à une modification législative de la Loi sur les mines adoptée en 2024, le CIM a de nouveau discuté de sa charte à sa troisième rencontre. La modification en question exige qu'un comité de suivi soit institué pour tous les baux miniers et les concessions minières². L'entreprise détenant les droits de deux concessions minières et d'un bail minier dans le périmètre du projet Novador, en plus de droits exclusifs d'exploration, il a été proposé au CIM de jouer également le rôle de comité de suivi de l'ensemble des baux miniers et concessions minières de l'entreprise, afin d'éviter une multiplication des instances de consultation. Pour que le CIM soit conforme aux exigences réglementaires pour les comités de suivi, d'autres modifications et clarifications ont été apportées à la charte dans la foulée et discutées lors de la troisième rencontre du CIM. Le CIM a adopté cette charte révisée en février 2026. La principale modification concerne l'attribution de sièges réservés aux trois communautés autochtones concernées par le projet.

Rencontres

Chacune des rencontres du CIM est une occasion pour les membres de mieux connaître le projet Novador et de suivre son développement. Plusieurs questions des membres permettent aux représentantes de l'entreprise de clarifier certains aspects du projet et de noter ceux qui génèrent de l'intérêt ou des questionnements. Les études en cours ou à venir dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement sont aussi systématiquement mentionnées et expliquées.

Le tableau qui suit résume les principaux sujets abordés au cours des trois rencontres de l'année, les commentaires et préoccupations partagées ainsi que les recommandations et suivis demandés qui ont été formulés.

² La *Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions (2024, chapitre 36)*, sanctionnée le 29 novembre 2024, stipule que le titulaire d'un bail minier ou d'une concession minière en vigueur le 28 novembre 2024 doit constituer un comité de suivi conformément à l'article 101.0.3, et ce, au plus tard le 29 novembre 2025. De plus, le *Règlement sur les mines* (chapitre M-13.1, r. 2) établit les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce comité, ainsi que les responsabilités légales auxquelles il doit se conformer.

Tableau 1 : Résumé des principaux sujets, commentaires et préoccupations, recommandations et suivis abordés lors des rencontres du CIM en 2025

Date des rencontres	Sujets abordés	Commentaires ou préoccupations	Recommandations et suivis demandés
<p>6 février 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Présentation générale du projet > Stratégie de recrutement pour les sièges vacants > Consultations antérieures sur le projet 	<ul style="list-style-type: none"> > Impacts potentiels sur les villégiateurs du lac Bonnefond (bruit, vibrations, poussière) > Planification de l'après-mine > Utilisations potentielles des matériaux qui resteront sur le site 	
<p>1^{er} mai 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Charte du CIM > Mise à jour sur le projet 		<ul style="list-style-type: none"> > Faire suivre les comptes rendus des rencontres aux communautés autochtones concernées par le projet > Faire suivre le compte rendu des rencontres à la Ville de Senneterre qui ne participe pas aux travaux du CIM > Identifier les villégiateurs du lac Bonnefond qui ont des puits d'alimentation en eau potable afin de faire des échantillonnages et des analyses de qualité de l'eau > Offrir d'installer un équipement de mesure de la qualité de l'air ambiant près des chalets du lac Bonnefond pour l'étude de référence > Détailler davantage les retombées économiques

Date des rencontres	Sujets abordés	Commentaires ou préoccupations	Recommandations et suivis demandés
			<ul style="list-style-type: none"> > Maintenir une communication proactive avec le voisinage du projet avant et pendant les opérations
<p style="text-align: center;">12 novembre 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Processus d'acquisition de Probe Gold par Fresnillo > Vidéo sur la mine Beaufor > Acquisition de données sur le milieu > Démarches réalisées pour effectuer l'analyse comparative entre les sexes Plus > Création d'un sous-comité de suivi pour les baux miniers et les concessions minières (discussion sur les modifications nécessaires à la Charte) 	<ul style="list-style-type: none"> > Respect des bonnes pratiques ESG avec l'achat par Fresnillo > Maximisation des emplois locaux et régionaux > Consultation des communautés autochtones > Préparation du plan de réaménagement et de restauration > Drainage minier acide³ > Disponibilité de la main-d'œuvre et du logement dans la région 	

³ Dans l'état actuel des connaissances, et en examinant les impacts des mines auparavant actives dans l'emprise du projet, du drainage minier acide ne serait pas généré par le projet Novador. Afin de valider cet aspect, des tests et recherches scientifiques doivent se poursuivre sur plusieurs années et sont toujours en cours.

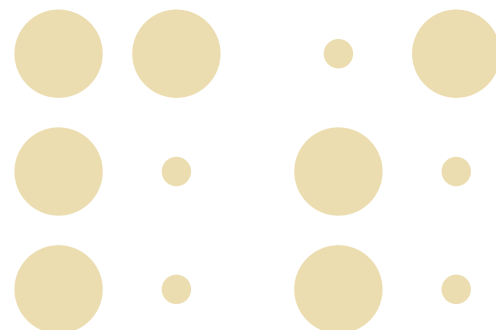


Appréciation du CIM par ses membres

Un sondage permettant aux membres d'évaluer anonymement le CIM et les rencontres menées jusqu'à présent a été envoyé par courriel en janvier 2026.

Au total, treize réponses ont été récoltées parmi les quinze membres sollicités. L'examen des résultats conduit à noter une excellente appréciation des sujets traités, de la place donnée aux interactions pendant les rencontres et de la réceptivité aux interventions des membres par les représentantes de l'entreprise. La représentativité du CIM a aussi été considérée comme très bonne. La logistique des rencontres (fréquence, durée, animation) a généralement été jugée adéquate.

Des membres ont indiqué leur souhait d'aborder le sujet des retombées économiques, des investissements communautaires et de l'impact social de manière plus approfondie. Le bruit et les poussières pour les résidents à proximité sont des sujets d'intérêt pour les membres alors que le développement du projet se poursuit. Des membres ont indiqué que la posture corporative de Fresnillo, acquéreur de Probe Gold⁴, ainsi que ses intentions pour la suite du développement du projet et sa manière de considérer les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont des sujets qu'ils souhaitent suivre de près. Enfin, la visite du site n'ayant pas eu lieu en 2025, des membres l'ont recommandée en 2026.



⁴ La transaction s'est conclue en janvier 2026. L'annonce de l'intérêt de Fresnillo d'acquérir Probe Gold a été faite le 31 octobre 2025.

Du côté de l'entreprise, Chantal Dancose, directrice des Relations avec les communautés et du Développement durable, a formulé son appréciation en ces termes :

« Pouvoir échanger de manière constructive et respectueuse avec l'ensemble des membres du CIM est précieux. Leur contribution dans le cadre du développement du projet minier Novador est essentielle. Ils sont des **joueurs clés du milieu et je suis très heureuse de leur implication active au CIM. »**

De son côté, Stéphanie Trépanier, agente de liaison qui assiste aux rencontres comme observatrice, a transmis le commentaire suivant :

« Le CIM est une démarche enrichissante. Il permet des échanges ouverts et honnêtes sur les réalités du terrain, dans un climat de transparence et de respect mutuel. Le CIM **favorise un dialogue continu avec les acteurs du milieu, traduisant notre volonté d'agir de façon responsable, transparente et collaborative. »**

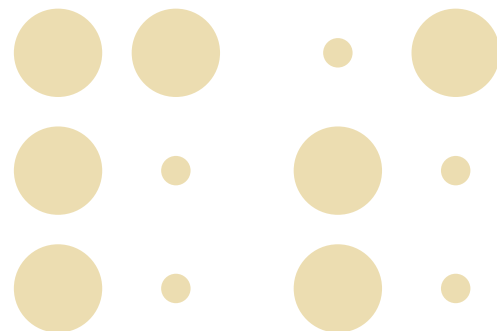


Remerciements

Ce bilan est l'occasion de remercier chaleureusement tous les membres du CIM pour leur disponibilité et leur participation active. Nous souhaitons particulièrement reconnaître les personnes qui investissent une part de leur temps personnel pour venir aux rencontres.

Merci à Marc-André Paré pour votre participation à la mise en place du CIM.

Merci à Martin Vigneux et au personnel du Centre de formation professionnelle de Val-d'Or pour votre aide à la logistique des rencontres.





Annexe A

Composition du CIM⁵

- > Citoyen de la ville de Val-d'Or — Régis Côté
- > Villégiateurs du Lac Bonnefond — Isabelle Desforges
- > Villégiateurs du Lac Bonnefond — Richard Paquin
- > Environnement — Luc Bossé, directeur général, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie
- > Environnement — Julie Marchal, étudiante à la maîtrise en génie minérale, membre du comité SER-UQAT
- > Formation et emploi — Martin Vigneux, directeur, Centre de formation professionnelle (CFP) de Val-d'Or
- > Formation et emploi — Julie Turgeon, conseillère en développement professionnel, Vision Travail
- > Communautaire, santé et services sociaux — Anna Dagenais, directrice adjointe, La Piaule
- > Communautaire, santé et services sociaux — Mélanie Perreault, directrice générale, Centraide Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
- > Économique — Chantal Hamelin, commissaire industrielle, Corporation de développement industriel de Val-d'Or
- > Économique — Érik Frenette, administrateur, Chambre de commerce de Val-d'Or
- > Utilisation récréative du territoire — Claude Arsenault, président, Club de motoneige de Val-d'Or
- > Utilisation récréative du territoire – Vacant
- > Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-l'Or — Lawrence Gervais, aménagiste – volet développement durable
- > Ville de Val-d'Or — Michael Ross, coordonnateur en environnement, Service permis, inspections et environnement
- > Paroisse de Senneterre — Antoine Durand-Saddier, élu municipal
- > Ville de Senneterre – Vacant

Représentantes de l'équipe du projet Novador :

- > Chantal Dancose, directrice des Relations avec les communautés et du Développement durable
- > Stéphanie Trépanier, agente de liaison (observatrice)

⁵ La composition du CIM est celle en place à la fin de l'année 2025.